



REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DES LANDES



COMMUNE DE MESSANGES

n°2025-053

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2025****AFFAIRE N° 1 : DECISION MODIFICATIVE N° 3**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de septembre, à dix-huit heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Hervé BOUYRIE, Maire** pour la session.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents et ayant votés : 9
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTE :
Main levée 1 ✓ Bulletin secret 1
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions :
- Nuls ou blancs :
Date de convocation : Jeudi 4 septembre 2025

Présents : BOUYRIE H, CASTAGNET P, CALORME JP, CAZES MF, VARTAVARIAN J, DABBADIE G, BOUYRIE F, LAVIELLE G, AROCENA U

Absents excusés : COUDRAY J, BOIREAU C, PELLEGRINO M, LAUDOUAR E, BAMBALERE M

Ont donné procuration : COUDRAY J à CALORME JP, BOIREAU C à CASTAGNET P, PELLEGRINO M à BOUYRIE H, LAUDOUAR E à AROCENA U, BAMBALERE M à DABBADIE G

Secrétaire de séance : LAVIELLE G

Madame CASTAGNET Pascale 1^{ère} adjointe aux finances présente la décision modificative n°3

INVESTISSEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
1641	1 210,00	13251	28 086,00
2157	65 880,00	10222	39 904,00
2158	900,00		
Total Dépenses	67 990,00	Total Recettes	67 990,00

Certifié exécutoire par Hervé BOUYRIE, Le Maire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 22 septembre 2025 et de la publication le 22 septembre 2025

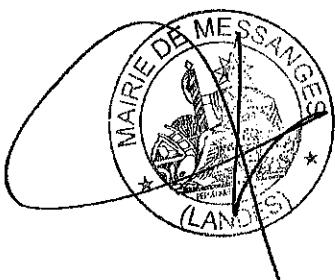


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

A MESSANGES, le 9 septembre 2025

Ont signé Le Maire et le secrétaire de séance pour extrait conforme

Le Maire,



Hervé BOUYRIE

Le Secrétaire de séance,

Geneviève LAVIELLE